

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-2015

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 12 janvier 2016**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 222-2015 Règlement ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire sur le chemin du Golf pour les propriétés 910, 915, 945, 975 chemin du Golf ainsi que le lot 3 932 518 pour un montant de 115 000 \$ et décrétant un emprunt pour ces fins d'une somme de **115 000 \$**, répartie sur une période de 20 ans.

Ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 15 juin 2016 à l'exclusion de la clause de paiement comptant.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 21 juin 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville